



Arnaque centre médical ?

Par DPT

Coucou tout le monde,
comme mon pseudo l'indique, je suis dé-pi-tée et j'aimerais des conseils.

J'ai été opérée à la mi-septembre, au préalable j'ai acheté fin août un Panthy fait sur mesure à Esthe medical à Lyon. Le prix est de 178?.

Le jour de l'opération, gros problème, les infirmières ne parviennent pas à me mettre le Panthy puisque les mesures n'ont pas été correctement prises, elles me conseillent de contacter l'entreprise pour un changement rapide, chose que je fais dès le lendemain, j'appelle la société, je laisse un message vocale, pas de réponse...

Je rappelle deux jours après, toujours pas de réponse, ni de rappels d'ailleurs...

Les jours qui suivent, je n'ai plus besoin du Panthy, je suis un peu dans le coltar mais cette histoire m'embête pour être tout à fait honnête puisqu'on parle quand même de 178?.

Je rappelle l'entreprise, et miracle, j'ai la gérante, celle qui avait pris mes mesures.

Je lui explique le problème, elle me répond que ce sont des choses qui arrivent, et que dans ces cas-là, elle ramène un Panthy en urgence au patient.

Je lui explique que j'ai tenté de la joindre à deux reprises après mon opération, sans succès.

Elle me traite de menteuse...

Bref, je lui dis que dorénavant, je n'ai plus besoin de Panthy, et qu'il faut me rembourser puisque l'erreur vient d'elle. Logique.

Sa réponse : je ne rembourse pas car la loi me permet de ne pas rembourser si l'achat a eu lieu à la fin du mois précédent.

Bon autant vous dire que j'ai compris que c'était n'importe quoi...

Je raccroche, dans le doute je vérifie sur Internet, et je ne trouve rien sur cette loi.

J'envoie donc un recommandé et en parallèle, je prend RDV avec l'entreprise pour obtenir un justificatif qui prouve qu'elle refuse le remboursement, la gérante annule aussitôt mon RDV...

Depuis, elle refuse de me rembourser, elle m'a même menacée de me poursuivre devant la justice si je persiste à demander le remboursement...

Quelqu'un aurait déjà été dans le même cas de figure que moi ?

Si oui, que dois-je faire en plus de la plainte que j'ai déposée ?

Merci smiling smiley

Par jodelariege

bonjour
quelle est votre question?

Par DPT

la fin de mon message n'avait pas été copiée, je viens de le modifier :)

Par yapasdequoi

Bonjour,
Relisez bien les CGV de cet établissement et les conditions d'échange en cas de non conformité des mesures.
Si vous trouvez une clause qui le permet, vous pouvez demander un remboursement par courrier RAR.
Toutefois un article fait sur mesure est rarement remboursable.

Par DPT

J'ai regardé sur le site, il n'y a pas de CGV, ni sur la facture d'ailleurs.

Pour la demande de remboursement, c'est déjà fait, mais elle refuse sous prétexte que j'aurai du appeler plus tôt pour la prévenir que le panthy n'allait pas. Ce que j'ai fait (mon journal d'appels peut en témoigner).

Cette situation me désole parce qu'on fait tout comme il faut, tout comme la loi nous demande de faire, et on a face à nous des personnes malveillantes qui refusent de suivre la loi.

A la fin, ce sont les victimes les perdantes...

Par yapasdequoi

C'est étonnant. En général un article sur mesure est exonéré de reprise...

Il aurait fallu l'essayer dès réception.

Vous pouvez lire cette page :

[url=https://www.quechoisir.org/decryptage-garantie-legale-de-conformite-vos-questions-nos-reponses-n2423/]https://www.quechoisir.org/decryptage-garantie-legale-de-conformite-vos-questions-nos-reponses-n2423/[/url]

Mais je ne sais pas dire si ça s'applique aux dispositifs médicaux.

Par DPT

Je ne pouvais pas l'essayer dès réception puisqu'il fallait que j'attende d'être opérée :)

Par yapasdequoi

C'est remboursé par la CPAM ? Si oui, demandez leur conseil.

Ou encore à votre mutuelle.

Par DPT

J'avoue ne pas avoir pensé à l'assurance maladie, je vais les contacter dès lundi pour leur expliquer la situation !

Merci pour le conseil